

LE ROANNAIS,

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE.

BUREAU DU JOURNAL.

Les Abonnements et les Annonces sont reçus chez M. SAUZON, imprimeur du Journal, rue Nationale, 70, (AFFRANCHIR).

Annonces, 25 c.; Réclames, 50 c. la ligne.

ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Roanne	1 an, 16 fr. — 6 mois 9
Département	18 —
Hors le Département .	20 —

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

CHRONIQUE LOCALE.

Par décision de l'administration des contributions indirectes et des tabacs, le sieur Nicolas, fils de la titulaire décédée, a été nommé à un débit de tabac à Charlieu.

La dame Daudé, fille de la titulaire décédée, a été nommée à un débit de tabac à Roanne.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Audience du 10 mai 1851.

Ont été condamnés à un franc d'amende :

1° M. Flandrin, propriétaire, pour ne pas avoir fait placer des tuyaux de descente conduisant l'eau jusqu'au sol.

2° MM. Barge, marchand épicier, Vigny, cafetier, et Yvonné, maître d'hôtel, pour avoir laissé circuler de la volaille sur la voie publique.

3° MM. Gonindard, Préfol et Coutil dit L'Aventure, pour avoir épanché de l'eau sur la voie publique.

4° M. Odoine, jardinier, pour avoir conduit sa brouette sur le trottoir.

5° M. Déroche-Moutet, pour avoir chanté dans la rue à une heure indue.

6° M. Gonon, cafetier, pour avoir laissé son café ouvert après l'heure fixée par les règlements.

FEUILLETON DU ROANNAIS.

EXPOSITION DE LONDRES.

Pour faire connaître à nos lecteurs l'exposition de Londres, nous ne croyons mieux faire que de reproduire les lettres que M. Blanqui de l'Institut, adresse au journal la *Presse*. Il n'est peut-être pas d'hommes aussi capables pour apprécier toutes les merveilles qui se trouveront à cette grande réunion de l'industrie.

I.

Je suis venu ici pour étudier profondément cette belle Exposition de Londres, qui est le commencement d'une ère nouvelle, et d'où sortira peut-être la solution des affaires aujourd'hui si embrouillées de l'espèce humaine. Je me propose de faire connaître à ce sujet à vos lecteurs la vérité toute entière avec une parfaite égalité d'âme, sans préjugé patriotique, sans préférence, et de manière à ce que les grands enseignements de cette convocation mémorable des nations, profite, s'il dépend de moi, à notre pays.

Je sors à l'instant de la cérémonie de l'inauguration, qui a été de tout point magnifique, quoique grave et austère, comme la pensée du projet. Hélas ! pourquoi faut-il que j'aie à rappeler que cette pensée est d'abord née en France, et qu'elle y a péri de la main des hommes

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE SAINT-ETIENNE.

Audience du 10 mai.

Pour s'être permis de prêcher et de faire des prédictions hors de propos, Savanarole fut cuit, et, de l'avis de Machiavel, ce ne fut pas trop mal fait. — Le secrétaire florentin ajoute que tout prophète devrait toujours, avant de rendre ses oracles, s'assurer un armée. Il eut suffi à Benoit Vital d'éviter les gendarmes.

Cet homme, âgé de 51 ans, pionnier, né à Retournac (Haute-Loire), a aussi un faible pour l'apostolat. Revenant de Rive-de-Gier, où il était allé voir son fils, le 17 avril dernier, veille du Vendredi-Saint et jour de marché à Saint-Chamond, il s'avisait de se mettre à genoux au milieu de la place. Quand l'étonnement eut rassemblé quelques personnes, Vital alors invoqua l'Esprit saint et se prit à prêcher. Il ne s'en acquittait pas trop mal, la foule était nombreuse, et déjà l'émotion gagnait quelques-uns. En un mot, les choses allaient assez bien pour notre prédicant, lorsque survint malheureusement le plus sceptique des brigadiers de gendarmerie. Le fonctionnaire pousse droit à l'apôtre et lui demande son passeport. Vital n'en avait pas, le brigadier le happe. Vital de se défendre comme il peut, de plaider les circonstances atténuantes, d'affirmer qu'il n'avait aucune intention de faire

les plus intéressés à la faire réussir ! Plus tard, vous saurez quels sont ces hommes ; nous les retrouverons et nous leur en demanderons compte : j'en ai vu ce matin quelques-uns bien honteux de leur mauvaise action et du triste rôle qu'ils ont joué ; mais, avant tout, point d'inutiles regrets. La France a prouvé qu'elle est toujours au premier rang, et mon orgueil de citoyen n'a pas eu à souffrir, dans cette circonstance, de mes chagrins d'économiste. La France était belle aujourd'hui, quoique sa toilette ne fût pas complètement faite, et je dois rendre à notre commissaire général, M. Sallandrouze, la justice de déclarer qu'il lui a fait maintenir très largement l'espace nécessaire pour développer les merveilles de sa production.

La reine d'Angleterre est venue ouvrir en personne et en grand cortège royal cette brillante cérémonie. Elle était précédée de tout le corps diplomatique et du grand jury universel appelé à prononcer sur les mérites de tous les concurrents, venus de tous les points du monde. On y remarquait quelques nababs de l'Inde et un commissaire chinois, qui trotte plutôt qu'il ne marche au milieu du cortège. Il est impossible de faire avec plus de grace et de dignité au monde entier les honneurs d'un royaume. La reine d'Angleterre a pu dire aujourd'hui plus exactement que le pape : *urbi et orbi* ; son entrée et sa sortie ont été saluées par les plus énergiques acclamations.

La première impression qui frappe le spectateur dans ce merveilleux monument si rapidement construit, c'est sa grandeur, sa simplicité et son élégance. Toutes les

des miracles. — Le brigadier tint bon. Vital s'irrite alors et, malheureusement pour lui, il oublie l'esprit de douceur et de charité jusqu'à injurier le brigadier.

Pour ces faits, Benoit Vital a comparu samedi devant la Chambre de police correctionnelle. Quelques renseignements donnant à penser aux juges que cet homme ne jouissait peut-être pas de la plénitude de ses facultés, M. le président l'interroge avec beaucoup de bienveillance. Nous n'avons pu saisir toutes les réponses de Vital, faites d'une voix faible, mais avec une volubilité toute particulière. Tout ce que nous avons pu comprendre, c'est que Vital a été frère de la doctrine chrétienne et qu'il a le vin irrésistiblement sermoneur et religieux. Il se justifie et s'autorise, si nous avons bien compris, des précédents de Noé, de Loth et du saint roi David, qui dansa devant l'arche, — ce dont le Seigneur fut aise, dit la Bible.

Nonobstant, le tribunal pense qu'il n'est pas bon, par le temps qui court, de laisser vaguer les apôtres par les rues, et Benoit Vital est envoyé pour dix jours en prison.

En entendant sa condamnation, Benoit semble vouloir parler, mais on lui fait signe de se taire. Levant alors les yeux au ciel, il se frappe la poitrine et, par une pantomime vive, animée, semble remercier ses juges. (*Avenir républicain*).

proportions y sont gardées avec un art extrême et une précision mathématique. Une longueur normale de 24 pieds anglais a été prise pour unité dans toutes les pièces de fonte ou de fer qui ont servi à sa construction. Veut-on s'élever ! On place deux longueurs de 24 pieds pour en obtenir une de 48 ; veut-on s'élever encore ! On en ajoute une troisième pour arriver à 72. En long, en large, dans tous les sens, toujours des multiples de 24. Il en est résulté un palais construit avec des pièces de fonte de la même longueur, reliés les uns aux autres par de simples boulons et presque toutes coulées sur le même modèle, ou comme nous disons en économie politique, sur le même étalon. Si ce palais doit être détruit un jour, on pourra le démonter pièce à pièce et le replacer ailleurs, tout entier, sans aucun changement.

Il se compose d'une nef immense, coupée en deux par une nef transversale plus courte, qu'on appelle le transept, et qui est d'une hauteur telle qu'elle renferme des arbres séculaires, en parfaite conservation, du plus gracieux effet. Une galerie supérieure, à laquelle on arrive par des escaliers nombreux et commodes, règne tout le long de l'édifice. Placé à cette hauteur, j'ai pu jouir du spectacle admirable de toute la cérémonie, à laquelle assistaient plus de 20,000 personnes dans les toilettes les plus élégantes. Les journaux anglais ne manqueront pas de vous donner les détails du programme, auquel nos orgues et nos organistes ont concouru avec éclat. C'était vraiment un spectacle très noble et très imposant.

— On lit dans le *Journal de Saint-Quentin* :

« M. le ministre des finances a nommé directeur des postes à Saint-Quentin, M. Chazaren, directeur à Niort, en remplacement de M. Monnet, appelé à Saint-Etienne. »

— Les gelées qui ont eu lieu, il y a huit ou dix jours, ont fait le plus grand mal à la vigne : il ne reste presque plus rien à Ormes ; à Ingré, la moitié des vignes est compromise ; il en est de même à la Chapelle-Saint-Mesmin et à Saint-Jean-de-la-Ruelle. La pluie, qui n'a pas cessé depuis huit jours, a contribué encore à aggraver le mal.

(*Presse du Loiret*).

— Dimanche, 11 courant, vers une heure après midi, le nommé Fréry Claude, âgé de 14 ans, se trouvant dans le pré au-dessous du pont de la Compagnie du chemin de fer de Montrambert et au bord de la rivière de Furens, considérablement grossie par la pluie, voulait arrêter une pièce de bois ; son pied glissant tout-à-coup, il fut entraîné par les eaux. Plusieurs personnes accoururent promptement vers la rivière, mais, craignant pour leur vie, elles n'osèrent secourir ce malheureux. M. Dodenait (Pierre), âgé de 28 ans, surveillant à l'usine à gaz où il demeure, fut plus généreux et plus intrépide. Sans calculer les dangers qu'il pourrait courir lui-même en l'absence de tout secours, il se jette spontanément à l'eau pour arracher ce malheureux enfant. Son dévouement a failli lui coûter la vie. Après avoir saisi l'enfant, il a été renversé par la force du courant ; mais, animé d'un grand courage, il s'est relevé, quoique blessé, sans lâcher celui qu'il voulait sauver, et l'a ramené au bord de l'eau. Il a été aidé alors par le sieur Durieux, qui lui-même venait porter secours. Pendant quelques instants, on a craint que M. Dodenait n'eût retiré de l'eau qu'un cadavre, mais les soins qui ont été prodigués à Claude Fréry sur les lieux mêmes et dans une maison voisine où s'est promptement rendu M. le docteur Thomas, ont enfin rappelé Fréry à la vie. Maintenant il est hors de danger.

Nous ne saurions trop louer le courage dont M. Dodenait a fait preuve dans cette circonstance. Non-seulement M. Dodenait a su risquer sa vie pour sauver son semblable, mais encore il l'a fait avec volonté, avec résolution délibérée, alors qu'il avait sous les yeux le contagieux exemple de la timidité de ses compagnons.

En attendant que je vous envoie, monsieur, ma faible part de travaux de cette grande Exposition, je dois vous offrir ici tout d'abord un aperçu de la manière dont les nations sont rangées le long de l'espace qui leur a été réservé. L'Angleterre a gardé pour elle-même la moitié du terrain, toute la partie située à l'ouest du palais de cristal, et il faut reconnaître qu'elle l'a si bien rempli, qu'on ne saurait lui faire le reproche de s'être attribué la part du lion. Toutes les autres nations se partagent, très inégalement d'ailleurs, la moitié disponible du côté de l'est, et c'est la France qui brille du plus vif éclat dans cette partie. Le transept est comme l'équateur de ce monde industriel. La Chine, Tunis, le Brésil, la Perse, l'Arabie, la Turquie et l'Egypte sont rangés près de lui comme une espèce de zone torride.

Dans les régions plus froides, la Suisse, dont les exposants se sont fait remarquer par la promptitude et l'heureuse disposition de leur exhibition. Ils sont là, tous réunis comme les enfants de la même famille, avec un goût exquis et une harmonie des plus agréables. Soyez sûr qu'ils feront parler d'eux.

L'Espagne et même le Portugal, l'Italie et ses divers Etats ont envoyé des produits sans doute insuffisants pour faire apprécier leur valeur manufacturière et agricole ; mais ces Etats de second ordre présentent des objets d'art ou des matières premières d'une assez grande originalité.

La France n'était réellement pas prête ce matin, et l'on voyait encore une foule d'exposants, habillés bas, quelques heures avant l'ouverture, rangeant avec pré-

— Le 11 de ce mois, M. le juge de paix de Bourg-Argental et deux gendarmes, assistés du docteur Moulin, ont procédé à la levée du cadavre du nommé Bonnet, propriétaire au hameau de Vernaly, commune de Saint-Sauveur, âgé de 53 ans. Bonnet, qui à ce qu'il paraît, avait bu dans la journée et n'était pas très solide sur ses jambes, tomba à la renverse dans un ruisseau qu'il avait à franchir pour se rendre de Saint-Sauveur à Vernaly. Il s'ouvrit le crâne contre une roche. La mort a dû être instantanée. (*Avenir Républicain*.)

— Un individu, qui avait été acquitté dernièrement par la cour d'assises de la Loire, pour attentat à la pudeur, a été arrêté hier par la gendarmerie, sous l'inculpation d'un nouveau crime de même nature.

— Une question des plus intéressantes pour notre localité, et pour la ville de Saint-Etienne surtout, est celle du perfectionnement des appareils fumifères à appliquer dans toutes les usines où se produit une grande quantité de fumée épaisse.

Des procédés nouveaux et remplissant complètement le but paraissent avoir été appliqués récemment en Angleterre, et notamment à Manchester. Nous apprenons que l'administration municipale de Saint-Etienne, profitant du voyage que va faire en Angleterre un ingénieur de notre ville, M. Janicot, l'a chargé de faire une étude spéciale des appareils fumifères dont il s'agit. Une indemnité destinée à couvrir les frais de cette étude a été proposée par le maire et votée par le conseil municipal lors de sa dernière réunion. (*Avenir républicain*).

— M. le ministre des travaux publics a fait distribuer, vendredi dernier, à l'assemblée nationale, le projet de loi relatif au chemin de fer de Lyon à Avignon.

D'après ce texte, le gouvernement ferait par l'acte de concession deux sections distinctes de l'ensemble de la Ligne. La première section serait de Lyon à Valence, la seconde de Valence à Avignon. Cette concession serait faite à la compagnie du chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon pour quatre-vingt-dix-neuf ans, et les travaux seraient exécutés sous le contrôle des ingénieurs de l'administration. Une subvention égale à la moitié des dépenses serait accordée à la compagnie soumissionnaire. Cette subvention serait payée en trente versements égaux, mais elle ne pourrait excéder

capitation leurs produits les plus beaux. Sous le rapport du goût, de l'art et de l'élégance, rien n'y manquait, et je puis vous dire que l'impression générale a été celle de sa supériorité artistique sur toutes les nations. Si j'osais me permettre une expression qui ne saurait blesser personne, j'ajouterais que tous les produits, de quelque part qu'ils fussent venus, avaient l'air commun et provincial, quand on les comparait à ceux de France. Les articles français seuls ont le cachet de distinction qui est dû au talent de nos dessinateurs et à l'habileté incomparable de nos artistes. Pour faire quelque chose de semblable à eux, il faut qu'on nous les vote, et la révolution de février en a malheureusement fait fuir plus d'un.

Les Etats-Unis, qui occupent l'extrémité orientale de la grande nef, et qui planent sur toute l'exposition par leur aigle aux ailes ouvertes, ont envoyé surtout des matières premières, et peu de produits fabriqués. On dit qu'ils ont boudé, et il serait injuste de juger de leur puissance industrielle par les échantillons, d'ailleurs fort remarquables, qu'ils ont exposés.

L'Autriche et l'Allemagne du Zollverein sont les nations qui occupent, avec la Belgique, le rang le plus élevé après la France.

L'Autriche expose des produits assez remarquables pour avoir étonné les hommes les plus compétents et les plus avertis par leurs études spéciales sur ce pays. La Russie est encore presque absente, et l'on assure que ses envois, impatiemment attendus, témoigneront d'un

la somme de 60 millions. De son côté, la compagnie apporte une pareille part contributive.

On sait que M. le ministre adopte pour l'établissement de la ligne la rive droite du Rhône.

— L'inauguration de la ligne du chemin de fer de Tonnerre à Dijon aura lieu le dimanche 1^{er} juin.

Cet événement ouvre une ère nouvelle à l'industrie et au commerce de notre pays, et va devenir pour lui une source féconde de prospérité et de richesse.

Pour le célébrer dignement, des fêtes brillantes sont préparées par l'administration municipale ; M. le Président de la République a été prié de les honorer de sa présence, et des invitations sont adressées aux ministres, ainsi qu'à un grand nombre d'hommes distingués par leur talent et les hautes fonctions qu'ils occupent. (*La Tribune*.)

— Un horrible malheur est arrivé ce matin, à six heures, dans une carrière, près de Châtillon. Douze carriers tournaient la roue pour monter une grosse pierre. Déjà elle était arrivée à une certaine hauteur, quand deux éboulements ayant eu lieu instantanément, tout s'est brisé, et les ouvriers qui étaient à la roue ont été lancés dans toutes les directions ; deux de ces malheureux ont été tués sur le coup. Quatre autres ont été grièvement blessés. Trois de ces derniers ont dû être transportés à l'hospice Cochin, et le fils du maître carrier a eu une jambe cassée dans cette malheureuse affaire, qui n'est due qu'à un fait impossible à prévoir.

— Le doyen des forçats vient de mourir au bagne de Toulon à un âge très avancé. Il se nommait Sali et il était Italien de naissance. Il avait été condamné sous le Consulat aux travaux forcés à perpétuité, pour vol avec escalade et effraction chez le banquier Duriez. C'était un homme plein d'audace et de résolution. Pendant longtemps il avait été insoumis et il avait subi de nombreuses punitions, mais depuis environ vingt ans il était devenu rangé et on le citait pour la régularité de sa conduite. Aussi son sort s'était-il bien amélioré. Pendant les dernières années de sa vie, il avait été plusieurs fois recommandé à la clémence du chef de l'Etat, mais il avait toujours refusé de se laisser gracier, disant qu'il serait plus malheureux en liberté que dans le bagne, parce que, à cause de son âge, il ne pourrait trouver à s'occuper, et qu'il serait, par

produit sérieux, non moins étonnant que celui de l'Autriche.

A première vue, ce qui frappait aujourd'hui les esprits exercés, c'étaient les matières premières vraiment neuves et curieuses qui viennent de l'Inde, de l'Australie, des colonies américaines ; en Angleterre, la carrosserie et les machines, les produits chimiques surtout, admirables, prodigieux ; en Autriche, la cristallerie, les châles, les travaux en bois sculpté ; en Belgique, les dentelles et les armes ; en Suisse, les mousselines et les rubans ; en France, l'orfèvrerie d'Odier, les bronzes, les châles, les tapis, les draps, les tissus de l'Alsace. L'attention est tellement divisée quand on jette les yeux sur ce panorama du monde industriel, qu'il en résulte une sorte de vertige. Mais tenez pour certain, monsieur, dès aujourd'hui, que les Anglais viennent d'inaugurer, comme je vous le disais au commencement de cette lettre, une époque nouvelle. Tout le monde aura des leçons à recevoir sur le terrain où la lutte pacifique des nations s'engage avec tant d'éclat.

Je vais me mettre en mesure de la suivre de près, et vous pouvez compter sur mon exactitude à vous faire part de mes études sur ce magnifique sujet, bien fait pour consoler un homme du vieux temps, comme moi, des misères de celui-ci. BLANQUET, de l'Institut.

sa conduite passée, une cause de répulsion pour ses semblables. Il est mort plein de religion et de repentir.

EXÉCUTION DE MONTCHARMONT. — LUTTE ENTRE LE PATIENT ET LES EXÉCUTEURS.

On lit dans le *Courrier de Saône-et-Loire* :

« Ce matin, 10 mai, devait avoir lieu, sur la place Ronde de notre ville, l'exécution de Claude Montcharmont, l'assassin du gendarme Emery et du garde champêtre de St-Prix. L'instrument du supplice avait été dressé pendant la nuit.

» Jamais spectacle ne fut plus horrible !

» A cinq heures un quart, le respectable aumônier de la prison vint annoncer à Montcharmont qu'il allait paraître devant Dieu, que sa mort était proche. A cette nouvelle, il pousse des cris déchirants, il se tord sur sa couche et refuse de se lever. En vain, le prêtre lui prodigue-t-il les consolations de la religion ; il ne veut d'abord rien entendre. Cependant, il se décide à se confesser et demande un deuxième prêtre pour l'assister. On se rend à ses désirs, et bientôt M. Millot, vicaire à St-Pierre, est à côté de lui et cherche, de concert avec M. Mazoyer, à le préparer au supplice.

» Le moment de la lugubre toilette approche... Deux exécuteurs pénètrent dans sa cellule et s'emparent de lui. Ils éprouvent quelque difficulté à habiller et à garotter ce criminel, dont les gémissements font retentir les voûtes de la prison et sont entendus des rues adjacentes.

» Six heures viennent de sonner... Encore quelques minutes et les portes de la maison d'arrêt s'ouvrent... Montcharmont, en sortant, tourne la tête vers le gardien chef et lui dit d'une voix plaintive : *Adieu M. Druet*... Déjà il est sur la fatale charrette et traverse la foule... L'aumônier, un Christ à la main, veut l'encourager... efforts inutiles, il semble sourd à la voix de l'homme de Dieu et ne cesse de se lamenter.

» Mais la foule allait encore être témoin d'une scène plus affreuse... Le patient est au pied de l'échafaud... Une lutte s'engage entre lui et les exécuteurs... Deux fois ceux-ci cherchent à le porter sur la plate-forme, deux fois il parvient à se soustraire à leurs étreintes. Il est à terre ; on veut le lier plus étroitement, il se débat avec violence comme un homme qui se révolte contre la mort ; il saisit même le respectable aumônier, et celui-ci ne parvient qu'avec peine à se faire lâcher. Enfin on le soulève de nouveau... Cette fois encore, il tombe, mais il tombe entre les degrés de l'escalier, s'y cramponne avec force, et on ne peut plus l'en sortir.

» Pendant cette lutte horrible qui n'a pas duré moins de trois quarts d'heure, la foule était vivement émue. Tout le monde avait le cœur brisé, en entendant les cris de désespoir que poussait ce misérable. On dit qu'en ce moment, il a proféré ces mots : *A moi, mes amis !*

» Cependant, un dernier essai est tenté. Les exécuteurs, qui ont arraché les marches dans lesquelles était engagé le patient, veulent de nouveau le soulever. L'un d'eux est renversé... Nécessité est de le reconduire dans sa cellule et d'attendre du renfort... Ce trajet, Montcharmont a voulu le faire à pied. Parmi les paroles qu'il laissait échapper au milieu de ses hurlements, on lui a entendu dire : *Eh ! mon Dieu ! faites-moi donc mourir de la même mort que ceux que j'ai tués*. Sa chemise et son pantalon étaient en lambeaux. Sur son dos on remarquait quelques excoriations. L'épiderme était enlevé.

» L'exécution a dû être suspendue. La foule, qui était nombreuse, s'est écoulée silencieuse, en proie à l'émotion et à l'étonnement.

» Réintégré dans la maison d'arrêt, l'assassin Montcharmont a été gardé à vue. Il n'a voulu prendre aucune nourriture, et n'a cessé de faire entendre des cris lamentables.

» L'instrument du supplice est demeuré debout, pendant toute la journée. Eh bien ! on aura peine à croire que pendant tout ce temps quelques *désœuvrés* ont stationné près de cette sanglante machine qui, disons-le avec dégoût, a eu grand nombre de visiteurs. Nous ne comprenons pas un semblable pèlerinage. Il doit être flétri de même que certains propos tenus par de tristes individus, propos que nous ne répéterons pas, car ils sortaient de bouches peu honnêtes.

» A 4 heures 1/2 l'exécuteur de Dijon est arrivé. Montcharmont a de nouveau été lié, mais cette fois de manière à ne pouvoir faire aucun mouvement.

» Pendant ce temps, deux compagnies du 65^e de ligne et la gendarmerie ont fait évacuer la place Ronde. La foule était très nombreuse.

» A cinq heures, Montcharmont a été amené sur la fatale charrette. Arrivé au pied de l'échafaud, il a déposé une suprême confession dans le sein du prêtre qui l'accompagnait. Les exécuteurs se sont ensuite emparés de lui et l'ont porté sur la plate-forme. Là, se retournant vers la foule, il s'est écrié d'une voix forte et intelligible : *Amis, priez Dieu de me faire grâce !* Il venait d'achever... et de baiser le crucifix et son confesseur... Sa tête tombait sous le glaive de la loi.

» Que dire maintenant du dévouement de M. Mazoyer, l'estimable aumônier de la prison, qui depuis le matin n'a pas quitté ce criminel, le consolant, lui parlant de la miséricorde de Dieu qui pardonne au coupable repentant. Ah ! c'est bien là le prêtre de J.-C., c'est bien là le dévouement évangélique, dévouement sublime devant lequel je m'incline, et qui est au-dessus de tout éloge.

» Montcharmont redoutait la mort. Aussi, les quarante jours qui se sont écoulés depuis sa condamnation ont-ils été pour lui quarante jours d'angoisses et de terrible appréhension. L'effrayante image du supplice qui l'attendait, le poursuivait sans relâche ; à chaque moment, il croyait voir se dresser devant lui l'échafaud sur lequel il allait porter sa tête. La nuit, il faisait des rêves affreux, ou bien il ne dormait pas et exhalait son désespoir. La journée, il pleurait encore, et le temps qu'il n'employait pas à gémir, il l'employait à écrire à ses amis et connaissances et aux personnes dont la haute position pouvait lui venir en aide. Lorsque les personnes charitables de notre ville, qui le visitaient, cherchaient à le consoler, lorsque l'espérance semblait naître en lui, il répétait encore : « Mais c'est ce couteau, c'est cette planche criminelle, que je vois toujours ! » Par moment il chantait et paraissait gai, mais peu de temps après il redevenait mélancolique. Montcharmont était doué d'une imagination vive.

» Telle a été la triste fin de cet assassin qui, pendant un mois, a tenu tout un arrondissement sous la terreur de son nom et de ses menaces.

» Montcharmont avait ving-neuf ans. »

Le Gérant, SAUZON.

Il est bien certain que la nouvelle préparation sudorique iodurée de M. Bertrand, pharmacien chimiste, de Montpellier, ne laisse dans le corps aucune trace de syphilis ni de mercure, fût-il employé depuis de longues années ; c'est le moyen le plus sûr et le plus économique. Aux petits enfants rachitiques, il est indispensable au printemps de chaque année. (Voir aux annonces).

ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS.

Étude de M^e BOUSSAND, avoué à Roanne.

VENTE

Par voie d'expropriation forcée,
Devant le Tribunal civil de Roanne,
D'UNE TERRE
et d'une

AUBERGE

Sises en la commune de Fourneaux.

Adjudication au mardi 27 mai 1851.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES A VENDRE.

Article premier.

Une terre, située au lieu de la *Creuille*, d'une contenance d'un hectare soixante-quatre ares soixante centiares, désignée sous le numéro 314 de la matrice, section C.

Article 2.

Une maison servant d'auberge, située au lieu de la *Creuille*, désignée sous le numéro 315 de la matrice, section C, avec écuries et ses aisances. Le tout bâti en pierres, chaux et pisé, couvert en tuiles creuses, confiné par la route nationale de Paris à Antibes, et de tous les autres côtés par fonds et aisances au saisi.

Ces immeubles sont situés sur la commune de Fourneaux, canton de Saint-Symphorien-de-Lay, arrondissement de Roanne (Loire).

Ils ont été saisis suivant procès-verbal de l'huissier Vernay, du huit août mil huit cent cinquante, transcrit au bureau des hypothèques de Roanne, le seize novembre de la même année ;

A la requête d'Antoine Rey, dit Pilon, propriétaire, demeurant à Saint-Symphorien-de-Lay, qui a constitué pour avoué, M^e Jean-Marie-Honoré-Napoléon BOUSSAND, exerçant en cette qualité près le Tribunal civil de Roanne, où il demeure ;

Au préjudice de Gilbert Giroudon, propriétaire, demeurant en la commune de Fourneaux.

Le cahier des charges de la vente a été publié en l'audience des criées du Tribunal civil de Roanne, le trente-un décembre dernier, et l'adjudication a été fixée au vingt-cinq février suivant. Ce jour là l'adjudication n'a pas eu lieu ; elle a été renvoyée au vingt-sept mai mil huit cent cinquante-un.

En conséquence, elle sera tranchée ledit jour, vingt-sept mai, en l'audience des criées du Tribunal civil de Roanne, qui se tiendra au Palais ordinaire de Justice, dès dix heures du matin.

Les enchères seront ouvertes sur la mise à prix de cinq cents francs offerte par le poursuivant.

Pour avoir des renseignements, s'adresser à M^e BOUSSAND, avoué, ou prendre connaissance du cahier des charges de la vente au greffe.

Pour extrait ;
Signé BOUSSAND.

AVIS.

BRELINES DU COMMERCE A GRANDE VITESSE.

Nouveau service journalier, partant de Roanne à 6 heures du soir pour Nevers, en passant par Marcigny, Digoin, Bourbon-Lancy et Decize, Correspondance pour Paris, avec le chemin de fer du centre, partant de Nevers à 11 heures du matin.

Bureau : chez M. CARRÉ, hôtel du Nord, à Roanne.

A CÉDER

Un office d'huissier dans l'arrondissement de Roanne.

S'adresser au bureau du Journal.

A SOUS-LOUER

PRÉSENTMENT

Par suite du décès de madame veuve PETIT,
LE PREMIER ÉTAGE
de la maison JOSEPH, chapelier, à l'angle de la
rue du Collège et de la rue Bourgneuf.
S'adresser à M. Jules PETIT, rue des Minimes.

PRIMES MAGNIFIQUES

Tout nouvel Abonné d'un an au *Favori des Dames*, journal de modes et de littérature, paraissant deux fois par mois, avec 60 figures de modes coloriées, 12 gravures d'artistes coloriées, 1,000 broderies nouvelles, tapisseries coloriées, patrons, musique, etc., recevra comme prime un des 14 ouvrages suivants, les plus beaux de la librairie moderne et valant, la plupart, de 15 à 30 fr. : 1° *Géographie illustrée* de 300 gravures et 21 cartes, 1 vol. in-8° de 1,100 pages; — 2° *Gil Blas de Santillane*, illustré par Meissonnier, 4 vol. grand in-8° Jésus; — *Histoire de Napoléon*, par Laurent (de l'Ardèche), illustré de 500 dessins, par Horace Vernet, 1 vol. grand in-8°; 4° *Biographie Universelle*, contenant 29,000 noms, 1 vol. de 1,000 pag.; — 5° *Vingt francs*, prix marqué, de *Musique nouvelle* des premiers compositeurs. — Avec supplément de 1 fr.; 1° *Patria*, la France ancienne et moderne, 1 vol. de 3,200 colonnes, orné de 330 gravures, cartes et planches coloriées; — 2° *Dictionnaire universel de Géographie*, par MacCarthy, 2 vol. de 1,500 pages chacun; — 3° *Un million de Faits*, aide-mémoire universel, un vol. de 1,720 colonnes, illustré. — Avec supplément de 2 fr. 1° *Œuvres complètes de Béranger*, illustrées de 120 gravures par Grandville, 1 beau vol. grand in-8°; 2° *Voyage dans les cinq parties du monde*, 1 vol. in-folio, illustré de 700 gravures environ, — Avec supplément de 3 fr.; — 1° *Le Panthéon de la Jeunesse: Vie des Enfants célèbres*, 2 vol. grand in-8°, illustrés par Gavarni, de 300 dessins et de 40 autres grands dessins, imprimés en trois teintes et en camaïeu; — 2° *Don Quichotte*, 2 vol. grand in-8° Jésus, illustrés de 800 dessins, par Tony-Johannot. — Avec supplément de 4 fr.: 1° *Molière complet*, 1 vol. grand in-8° Jésus vélin, illustré de 800 dessins, par Tony-Johannot; — 2° *Le Jardin des Plantes*, par Boitard; 1 vol. grand in-8°, illustré de 100 sujets d'histoire naturelle, de 53 grands sujets sur bois et imprimés à part, offrant les vues les plus remarquables du Jardin des Plantes, les portraits de Buffon et de Cuvier, gravures sur bois et sur acier. — On s'abonne rue Bourdaloue, 5, à Paris, et par mandat sur la poste. Prix de l'abonnement: un an 12 fr.; 6 mois, 7 fr.; 3 mois, 3 fr. 75 c. — Faire retirer les primes ou envoyer 1 fr. 60 c. pour le port. — Les Abonnements partent des 5 et 20 de chaque mois.

AVIS

AUX JEUNES SOLDATS DU CONTINGENT DE 1850.

M. FIDELLE, propriétaire à Montbrison, a l'honneur de prévenir les pères de famille dont les fils sont appelés au service militaire, qu'il se charge, à ses périls et risques, de faire remplacer les jeunes soldats, moyennant une certaine somme payable à treize mois, à compter du jour de l'admission du remplaçant.

M. FIDELLE s'est acquis une grande réputation par ses nombreux remplacements, dont la stricte exécution lui ont mérité l'estime des Pères de famille.

S'adresser, pour traiter, à M. GUYOT, Représentant de M. FIDELLE, rue des Marais, maison Vadon, à ROANNE (Loire).

ELIXIR ET POUDRE DENTIERICES

Au Quinquina, Pyrèthre et Gayac.

De J.-B. LAROZE, pharmacien, rue Neuve-des-Petit-Bhamps, 26, à Paris.

Il conservent aux gencives leur santé, à l'haleine sa pureté, aux dents leur éclat. L'ELIXIR en guérit instantanément les douleurs les plus vives. Prix du flacon d'Elixir ou de Poudre, 1 fr. 25 c. Brochure gratis. Dépôt dans chaque ville chez les principaux marchands, mais spécialement chez Messieurs les pharmaciens, Mercier à Roanne; Fessy à Montbrison; à la pharmacie rue de la Comédie, n° 6 à St-Etienne; Le Coq et Bargoin, et Gautin Lacroze à Clermont-Ferrand; Roc au Puy; Martel à Grenoble; Vernet à Lyon; Briant, coiffeur à Clermont-Ferrand.

MALADIES DE LA PEAU ET DU SANG

Guéries promptement par l'extrait pur des sudorifères, dit l'Ennemi du mercure. Fabrique à Montplaisir (Rhône) seul brevet d'invention de 15 ans, s. g. d. g. accordé en France pour les TOPIQUES BERTRAND. Détail place Belcour, 12, pharmacie BERTRAND; St-Etienne, M. RIGOLOT et M. FAURE; Roanne, M. MERCIER; Montbrison, M. FESSY, tous pharmaciens.

Nota. Un flacon contient autant de précieux actifs que cinq bouteilles du sirop dit *Dépuratif du sang*. — Prix du flacon, 10 fr.

LE COMMERCE,

REVUE HEBDOMADAIRE

DES DÉPARTEMENTS DE LA DROME, DE L'ARDÈCHE, DU GARD, DE VAUCLUSE, DE L'ISÈRE, DU RHONE, DE LA LOIRE, DE L'HÉRAULT, DES BASSES ET HAUTES ALPES,

JOURNAL COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET AGRICOLE,

Donnant la condition des soies, la cote des soies des diverses places, le prix des cocons, des garances, des vins et esprits, le tarif des mercures, contenant en outre les annonces judiciaires et légales de ces départements;

ADJUDICATION DES TRAVAUX PUBLICS,

Mouvements des opérations de la bourse de Paris, de celle de Lyon, Marseille, Bordeaux. Nouvelles locales, et renseignements divers, tels que l'adresse des principaux Hôtels, Cafés, Voitures publiques, Chemins de fer Bateaux à vapeurs, Foires et Marchés de chacun de ces départements.

Paraissant tous les mardis, format des grands journaux — Prix: Un an, 12 fr.; 6 mois, 7 fr. 50 c.

Bureaux: à VALENCE (Drôme.)

Les Conférences, Sermons et Homélies des RR. PP.

J. VENTURA, LACORDAIRE,

de Ravignan, Lavigne, Marquet,

Combalot, Humphry, Souaillard, Duquesnay, Pintaud, Plantier, Brunet, etc.,

Sont publiés intégralement et textuellement par

L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE,

MONITEUR DE LA CHAIRE,

Revue mensuelle, 64 pages grand in-8°, qui a déjà donné:

Par le R. P. LACORDAIRE: La communion idéale; Présence réelle; Discours en faveur l'œuvre de St-François-Régis, Conférences sur le gouvernement divin.
Par M. l'abbé DEPLAÇE: De l'Autorité et de l'Infallibilité (29 décembre 1850).
Par M. l'abbé LE COURTIER: L'Eglise; les Sourds-Muets.
Par M. l'abbé DEGUDRY: Le Mariage.
Par le R. P. DE RAVIGNAN: L'Eucharistie; première Homélie (1851).

Par le R. P. PONTLEVOY: Nous appartenons à Dieu.
Par M. l'abbé DAVID (de Lyon), Mercredi des Cendres; Luttes et sacrifices, vie du chrétien; la Rédemption.
Par le R. P. SOUILLARD: Le Sacré Cœur de Marie.
Par le R. P. ROUSSEAU: La providence.
Par le R. P. LEFEBVRE: Conférence sur le monde.
Par M. l'abbé BATAIN: Les Crèches.
Par le T. R. P. VENTURA: Conférences sur la Raison catholique et la Raison philosophique.

Se volume de chaque année sera suivi d'une Table analytique.

ABONNEMENT: — France, un an, 12 fr. — Étranger, 15 fr.

On s'abonne à Paris, au bureau de l'Enseignement catholique, rue Cassette, 31. — En PROVINCE, au bureau du journal, par l'entremise des libraires et des messageries, et en envoyant un bon sur la poste ou sur une maison de Paris. (Ecrire franco.)

ROANNE, IMPRIMERIE DE SAUZON.

Vu pour légalisation de la signature de SAUZON, imprimeur à Roanne. Roanne, le 7 mai 1851.